

# COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

## PLUIES DILUVIENNES À MONTRÉAL LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 30 mai 2012 - Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les résidents de la région du Grand Montréal qui ont été balayés par des pluies diluviennes hier en fin de journée, que la majorité des contrats d'assurances habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de catastrophe naturelle.

Les refoulements des égouts ou infiltrations d'eau par la fondation, les portes et fenêtres sont couverts par tous les contrats qui ont l'avenant «*eau sous le sol*».

### **Une priorité : communiquer avec son assureur ou son courtier !**

En raison de la diversité des choix qui s'offrent aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance, et ce, dans les plus brefs délais.

Les sinistrés doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger leurs biens, éviter toute aggravation des dommages et tout risque de contamination. Le BAC encourage fortement la population touchée à observer ces quelques conseils :

- Retirer l'eau infiltrée sans tarder afin de limiter les dommages et de protéger les biens épargnés;
- Nettoyer les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration d'eau pour prévenir toute contamination;
- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées;
- Documenter les pertes par la prise de photos ou vidéo.

Quant aux véhicules automobiles ayant subi des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection «*Tous risques*», «*Accident sans collision ni versement*», ou encore, la protection «*Risques spécifiés*».

### **Des réclamations de plus de 500 millions de \$ par année au Québec**

L'industrie de l'assurance de dommages constate, depuis plusieurs années, une hausse substantielle des dommages causés par l'eau. Les refoulements d'égouts causés par la vétusté des infrastructures municipales coûtent, à elles seules, 300 millions de \$ aux québécois.

«L'industrie s'inquiète des conséquences que cette hausse fulgurante des coûts de réclamations a sur le coût de l'assurance et sur l'accessibilité de ce type de protection en assurance habitation pour les consommateurs.», a affirmé Jack Chadirdjian, directeur des affaires publiques et relations avec le consommateur au BAC.

Pour tout autre renseignement, nous invitons les consommateurs à contacter notre Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à toutes leurs questions en composant le 514 288-4321 ou sans frais le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web [www.infoassurance.ca](http://www.infoassurance.ca).

...

### **À propos du BAC**

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

**Renseignements :** Julie Bellemare  
Conseillère en affaires publiques  
Bureau d'assurance du Canada  
Cell. : 514-953-0828